

Province de Québec
Municipalité du Canton de Roxton

À une session extraordinaire du conseil de la Municipalité du Canton de Roxton, tenue le 25 mai 2010 à 19 h 00 au lieu ordinaire de séances, conformément aux dispositions du Code municipal de la Province de Québec.

À laquelle étaient présents :

Le maire : M. Stéphane Beauregard
Les conseillers : M. Marc Bachand
M. Conrad Daviau
Mme Diane Ferland
M. François Légaré
M. Bernard Bédard
M. Stéphane Beauchemin

Caroline Choquette, directrice générale et secrétaire-trésorière, était également présente.

Tous formant quorum sous la présidence du maire.

ORDRE DU JOUR

1. Dossier de litige devant la cour supérieure
(Numéro 460-17-001092-097)

89-05-2010

1. **Dossier de litige devant la cour supérieure
(Numéro 460-17-001092-097)**

ATTENDU QU'une procédure judiciaire a été entreprise par la Municipalité devant la Cour Supérieure du Québec dans le dossier portant le numéro 460-17-001092-097;

ATTENDU QUE les parties à ce litige et leurs procureurs ont participé à une conférence de règlement à l'amiable devant l'Honorable juge Suzanne Mireault, de la Cour supérieure du Québec;

ATTENDU QUE les parties à ce dossier en sont venues à une entente permettant de régler l'ensemble de ce litige;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par et résolu à l'unanimité des conseillers :

- d'autoriser le maire et la directrice générale à signer le document de transaction et quittance établissant les modalités du règlement de ce litige;

- d'autoriser les procureurs Martel, Brassard, Doyon à signer la déclaration de règlement hors cour qui sera déposée au dossier 460-17-001092-097 de la Cour supérieure du district de Granby.

Adoptée

Les membres du conseil étant tous présents, ils consentent à l'ajout du point suivant.

90-05-2010

2. **Dynamitage dans le chemin Quartier-Auger**

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de faire dynamiter du roc dans le Quartier-Auger afin d'améliorer la structure du chemin et l'égouttement des fossés;

CONSIDÉRANT QUE les travaux seraient exécutés par Dynamitage Granby et que les coûts sont estimés à 3 500 \$;

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé par M. Marc Bachand appuyé par M. Bernard Bédard et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser les travaux de dynamitage dans le chemin Granby.

Correction procès-verbal du 7 juin 2010, on aurait dû y lire dans le chemin Quartier-Auger.

Adoptée

91-05-2010

3. **Levée de l'assemblée**

Il est proposé par M. Stéphane Beauchemin appuyé par M. François Légaré et résolu à l'unanimité des conseillers que l'assemblée soit levée à 20 h 00.

Adoptée

Stéphane Beaugard
Maire

Caroline Choquette
Directrice générale et
secrétaire-trésorière

Je, Stéphane Beaugard, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du code municipal.